

George Weston Limitée / Les Compagnies Loblaw Limitée

# **Rapport *sur la Loi sur l'esclavage moderne***

**(Exercice financier 2023)**

# 1. Introduction

La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (la « Loi ») exige que les entreprises énoncent les mesures qu’elles ont prises au cours de l’exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de leurs activités et dans leur chaîne d’approvisionnement. Il s’agit d’un rapport conjoint pour George Weston Limitée<sup>1</sup> (« **GWL** »), Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales<sup>2</sup> qui ont l’obligation de publier un rapport en vertu de la Loi (collectivement, « **Loblaw** » et, avec GWL, le « **groupe de compagnies** »). Ce rapport fait référence à la fin de l’exercice financier 2023, soit le 30 décembre 2023 pour Loblaw et le 31 décembre 2023 pour GWL, et décrit les mesures prises par le groupe de compagnies en 2023. GWL, en tant que société de portefeuille, compte essentiellement sur les efforts de Loblaw, en tant que société en exploitation, pour la gestion et la surveillance de ses activités de chaîne d’approvisionnement et de ses programmes de conformité.

Chez Loblaw, notre raison d’être est d’aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*<sup>MD</sup>. Faire progresser l’équité sociale est une priorité pour notre entreprise et nous nous engageons à le faire au Canada et à l’étranger. Nous reconnaissons notre responsabilité quant au respect et à la protection des droits de toutes les personnes qui soutiennent notre entreprise et interagissent avec elle, ce qui comprend les collègues et les employés dans nos magasins et nos installations et les travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, dans notre réseau de chaîne d’approvisionnement. Nos clients ont confiance que les produits que nous vendons dans nos magasins proviennent de fournisseurs qui offrent des conditions de travail sécuritaires, éthiques et équitables à leurs employés; cette attente est abordée dans [Notre position sur les droits de la personne](#).

L’engagement de Loblaw à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants s’applique à notre réseau de magasins et d’installations à l’échelle nationale, à nos partenaires commerciaux et à notre réseau de chaîne d’approvisionnement à l’échelle mondiale. Nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux et fournisseurs (ainsi que leurs entrepreneurs, agents, sous-traitants, sous-agents et agences de travail) respectent ces mêmes principes au sein de leurs activités et respectent les lois applicables en matière de droits de la personne et de normes du travail.

## 2. Mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants

En 2023, le groupe de compagnies a pris les mesures suivantes en vue de prévenir et de réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants ne soit utilisé à n’importe quelle étape de la production de marchandises au Canada ou ailleurs par le groupe de compagnies ou de marchandises importées au Canada par le groupe de compagnies. Vous trouverez plus de détails sur ces actions dans le rapport.

### Gouvernance et formation

1. Le [Code de conduite des collègues](#) de Loblaw (le « Code ») et la formation ont été mis à jour pour inclure une section sur les droits de la personne, qui souligne l’importance du respect des droits de la personne et l’interdiction des pratiques de travail involontaire au sein de nos activités et de notre chaîne d’approvisionnement. Les collègues de tous les secteurs d’activité de Loblaw ont suivi leur formation annuelle sur le Code et ont confirmé leur conformité au Code. Le [Code de conduite](#) de GWL (en anglais seulement) comprend un engagement à respecter et à faire respecter les droits de la personne directement dans le cadre de ses propres activités ou par l’intermédiaire de ses sociétés d’exploitation, y compris Loblaw. Le Conseil d’administration et les collègues de GWL ont effectué leur revue annuelle du Code et confirmé avoir compris les obligations du Code et s’y conformer.

<sup>1</sup> GWL est l’actionnaire majoritaire de Loblaw.

<sup>2</sup> Les entités devant publier un rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement et, par conséquent, couvertes par ce rapport de groupe sont Loblaws Inc., Real Canadian Liquor Store Limited, Quality Natural Foods Canada Inc., T&T Supermarket Inc., Canda Six Fortune Enterprise Co. Ltd., Shoppers Drug Mart Inc., Pharmaprix Inc., Sanis Health Inc., Shoppers Home Health Care (Canada) Inc., Shoppers Drug Mart Specialty Health Network Inc., MediSystem Pharmacy Limited et LM Canada Holdings Inc.

2. Loblaw a lancé en octobre 2023 une formation obligatoire sur les droits de la personne pour certains collègues dont les rôles peuvent les obliger à interagir avec les fournisseurs de Loblaw.

### Vérifications de la chaîne d'approvisionnement et évaluations des droits de la personne

3. Conformément au programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw, en 2023, Loblaw a effectué plus de 1 400 vérifications de conformité des installations (usines) au sein de notre chaîne d'approvisionnement et a radié définitivement six installations<sup>3</sup>. Le programme de vérification a pour but de confirmer que les fournisseurs qui fournissent des marchandises à Loblaw respectent notre [Code de conduite des fournisseurs](#) (le « **Code des fournisseurs** »), qui fait spécifiquement référence à l'interdiction des pratiques de travail involontaire.
4. En 2022, Loblaw a fait appel à ELEVATE, un tiers expert et chef de file en durabilité et en services de chaîne d'approvisionnement, afin de mener une évaluation de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, qui a été effectuée en 2023. À partir de cette évaluation, les risques inhérents à Loblaw ont été identifiés et priorisés, d'autres détails sont décrits dans la section « Risque de travail forcé ou de travail des enfants » du présent rapport.
5. Loblaw a fait appel à Ergon Associates, une importante société de droits de la personne, et a entrepris une évaluation des impacts sur les droits de la personne sur la production de brocolis et de choux-fleurs au Mexique, aux États-Unis d'Amérique (États-Unis) et au Canada; des régions où Loblaw se procure ces légumes.

### Suivi et surveillance

6. En 2023, les activités de sensibilisation, de communication et de suivi de la [ligne Action-Intégrité](#) (LAI) de Loblaw se sont poursuivies. L'importance pour les employés de signaler les écarts de conduite a été soulignée par le biais de communications d'entreprise et de supports visuels affichés dans les magasins, les centres de distribution, les centres de services aux magasins et les bureaux de l'entreprise.

### Communication de l'information

7. Sur Loblaw.ca, Loblaw a rendu accessible au public les [usines de niveau 1](#) ayant fabriqué et expédié des produits finis de la marque Joe Fresh, y compris (mais sans s'y limiter) des vêtements, des accessoires, des bijoux, des parapluies et des chaussures.

## 3. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Loblaw

### Structure

GWL est une société ouverte canadienne fondée en 1882 et inscrite à la Bourse de Toronto (TSX:WN). GWL est une société de portefeuille et l'actionnaire majoritaire de Les Compagnies Loblaw Limitée, détenant environ 52,6 % des actions émises et en circulation de Les Compagnies Loblaw Limitée en date du 30 décembre 2023. Les Compagnies Loblaw Limitée est l'un des deux secteurs d'exploitation de GWL. Les Compagnies Loblaw Limitée est une société publique canadienne constituée en 1956 et cotée à la Bourse de Toronto (TSX:L) qui exploite une entreprise de vente au détail de produits alimentaires et de pharmacie par l'intermédiaire de ses filiales. Le siège social de GWL et de Loblaw est situé au 22, St. Clair Avenue East, bureau 700, Toronto, Canada M4T 2S5 et le siège social national et le bureau de soutien aux magasins de Loblaw sont situés au 1, President's Choice Circle, Brampton (Ontario) Canada, L6Y 5S5.

### Activités

La raison d'être de Loblaw, aider les *Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement*<sup>MD</sup>, met à l'avant-plan les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent des milliards d'interactions avec notre entreprise chaque année. En tant que plus important détaillant de produits alimentaires et pharmaceutiques au Canada, Loblaw dessert des millions de Canadiens grâce à son vaste réseau de plus de 2 400 établissements. Grâce à une vaste gamme de produits, notamment de l'épicerie, des services pharmaceutiques, des produits de santé et de beauté, des

<sup>3</sup> La radiation était liée à la non conformité aux exigences du Code des fournisseurs, l'une d'entre elles étant attribuée à un cas présumé de travail des enfants. Le nombre d'installations radiées a été mis à jour en date du 1er avril 2024.

vêtements et de la marchandise générale, Loblaw a à cœur d'offrir commodité et qualité à ses clients. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires emploient environ 220 000 collègues et employés à temps plein et à temps partiel. Loblaw exploite des magasins de détail sous les bannières Loblaws<sup>MD</sup>, Zehrs<sup>MD</sup>, Your Independent Grocer<sup>MD</sup>, Real Atlantic Superstore<sup>MD</sup>, Dominion<sup>MD</sup>, Provigo<sup>MD</sup>, City Market<sup>MD</sup>, Valu-Mart<sup>MD</sup>, No Frills<sup>MD</sup>, Maxi<sup>MD</sup> et Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/Pharmaprix<sup>MD</sup>.

Loblaw est fière de ses solides programmes de marques contrôlées et commercialise des produits faisant partie des catégories de l'alimentation, de la santé et de la beauté et de la marchandise générale sous un certain nombre de marques de commerce, y compris, mais sans s'y limiter aux marques suivantes : le Choix du Président<sup>MD</sup>, PC<sup>MD</sup> Biologique, PC<sup>MD</sup> Menu bleu<sup>MD</sup>, PC<sup>MD</sup> Collection noire, sans nom<sup>MD</sup>, Délices du Marché<sup>MC</sup>, Everyday Essentials<sup>MD</sup>, Life at Home<sup>MC</sup>, T&T<sup>MD</sup>, Quo Beauty<sup>MC</sup> et LIFE BRAND<sup>MD</sup>. Loblaw offre également des vêtements, des accessoires et des chaussures de marque Joe Fresh<sup>MD</sup> dans plusieurs de ses épiceries, magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, boutiques autonomes Joe Fresh au Canada et en ligne sur JoeFresh.ca.

## Gouvernance

Loblaw a mis en place une solide structure de gouvernance en vue d'assurer la mise en œuvre et l'efficacité de ses programmes, politiques et pratiques en matière de droits de la personne. La supervision est assurée au niveau de la haute direction et comprend un service centralisé de conformité et d'éthique qui supervise nos programmes de conformité et d'éthique réglementaires, un comité de direction en enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et un service de conformité de la chaîne d'approvisionnement. La supervision au niveau du Conseil d'administration est assurée par le Comité de gestion des risques et de la conformité du Conseil d'administration de Loblaw, dont le mandat comprend la supervision du processus de gestion des risques d'entreprise de Loblaw, du programme de conformité réglementaire et d'éthique, de l'ESG, des initiatives en matière de droits de la personne et des politiques et pratiques de l'entreprise. Outre le comité des risques et de la conformité, le comité d'audit est responsable de surveiller l'intégrité des états financiers de Loblaw et des communications publiques associées, ainsi que de la communication des informations en matière d'ESG.

GWL se concentre sur l'avancement de son programme ESG au sein du siège social et soutient ses entreprises en exploitation dans l'avancement de leurs propres programmes ESG sur la base d'une approche commune au niveau du Groupe Weston. Le Conseil d'administration de GWL est responsable de la supervision et du suivi de l'approche, des politiques et des pratiques de GWL en matière d'ESG. Le comité de gouvernance du Conseil d'administration de GWL est responsable de la supervision des pratiques de gouvernance de GWL, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de bons principes de gouvernance, conformes aux normes élevées de gouvernance d'entreprise. Le comité d'audit du Conseil d'administration de GWL assure la surveillance du programme de conformité juridique et réglementaire de GWL et de son programme de gestion des risques d'entreprise et examine l'adéquation et l'efficacité des contrôles applicables liés à ses divulgations en matière d'ESG.

## Chaîne d'approvisionnement

Loblaw se procure des produits à l'échelle mondiale, y compris les produits de marques contrôlées de Loblaw. Loblaw a mis au point une gamme de produits de marques contrôlées qui sont vendus ou offerts dans ses réseaux de magasins et de plateformes numériques. L'équipe de développement de produits de Loblaw travaille en étroite collaboration avec des fournisseurs tiers pour développer et fabriquer des produits pour ses marques contrôlées.

Loblaw se procure activement des marchandises pour ses marques contrôlées, y compris lorsque Loblaw est l'importateur officiel, dans environ 1 250 usines dans 38 pays à l'extérieur du Canada et des États-Unis. La majorité de ces marchandises proviennent des régions d'Asie et d'Asie du Sud-est et comprennent des produits alimentaires, non alimentaires et des vêtements pour nos marques contrôlées.

## 4. Politiques et processus de diligence raisonnable de l'entreprise en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants

Grâce à ses politiques officielles, à ses codes de conduite pour les collègues et les fournisseurs, à ses normes de conformité complètes et à un solide cadre de gouvernance, le groupe de compagnies s'efforce de respecter les

droits des clients, des collègues et des employés, ainsi que les nombreux travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw. L'engagement de Loblaw à protéger les droits de la personne s'appuie sur l'intime conviction de faire ce qui est juste. Loblaw s'engage également à créer une expérience sûre et inclusive pour tous les collègues et travailleurs dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et pour les nombreux clients qui choisissent nos produits.

Les politiques et les pratiques de Loblaw sont fondées sur les normes internationales et les meilleures pratiques de l'industrie suivantes :

- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne et la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Conventions de l'Organisation internationale du travail
- Les principes prioritaires de l'industrie en matière de travail forcé du Consumer Goods Forum
- Lois locales sur les droits de la personne

L'approche de Loblaw en matière de droits de la personne aborde le risque de l'esclavage moderne et est appuyée par son [Code de conduite des collègues](#), son [Code de conduite des fournisseurs](#) et [Notre position sur les droits de la personne](#), qui sont accessibles au public sur Loblaw.ca. Ces trois documents de gouvernance reconnaissent la responsabilité et les attentes de Loblaw de respecter et de protéger les droits de la personne de ses clients, de ses collègues et de ses employés, ainsi que des nombreux travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, qui font partie de sa chaîne d'approvisionnement.

GWL s'engage à respecter et à faire respecter les droits de l'homme, conformément aux principes directeurs des Nations unies. Des détails supplémentaires concernant l'engagement de GWL en matière de droits de l'homme sont disponibles dans son [Rapport ESG annuel](#) (en anglais seulement), qui est accessible au public sur le site Weston.ca.

### **Code de conduite des collègues**

Le [Code de conduite](#) de Loblaw reflète nos valeurs ÊTRE : Engagement, Tenir à cœur, Respect et Excellence, et renforce notre engagement envers l'intégrité, le professionnalisme et la responsabilisation. Le respect et la protection des droits de la personne constituent un élément central de notre Code. Les collègues sont encouragés à tenir compte des droits de la personne lorsqu'ils mènent des activités commerciales et prennent des décisions éthiques. Le Code est géré par notre Service de la conformité et de l'éthique, et révisé chaque année et mis à jour au besoin.

### **Code de conduite des fournisseurs et obligations contractuelles**

Les relations avec les fournisseurs de Loblaw sont guidées par le [Code de conduite des fournisseurs](#). Il s'applique aux producteurs et aux fabricants nationaux et étrangers qui fournissent des biens et des services (qu'ils soient destinés à la revente dans nos magasins ou non), aux agents, aux courtiers et à d'autres tiers (collectivement, les « **fournisseurs** ») qui font affaire avec Loblaw. Les fournisseurs doivent partager le présent Code avec leurs entrepreneurs, mandataires, sous-traitants et sous-mandataires, y compris les agences de placement, qui sont engagées pour aider à fournir des biens ou à offrir des services à Loblaw (collectivement, les « **parties liées** »).

En acceptant des modalités standard ou d'autres ententes contractuelles avec Loblaw, les fournisseurs et les parties liées acceptent les modalités du Code des fournisseurs et confirment la conformité à ses exigences. Le Code des fournisseurs de Loblaw définit les attentes minimales et les lignes directrices pour les fournisseurs et les oblige à se conformer aux lois applicables, y compris aux règlements relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Il met l'accent sur les droits et les protections des travailleurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et la traite des travailleurs, ainsi que toute forme de discrimination, d'intimidation, d'abus, de harcèlement ou de violence à l'égard de ces travailleurs. De plus, le Code des fournisseurs de Loblaw exige le respect des lois sur la liberté d'association des travailleurs et le droit de négocier collectivement leurs conditions d'emploi, notamment l'indemnisation et les heures de travail. Le Code de conduite des fournisseurs exige également l'existence d'un mécanisme de grief ou d'une procédure de plainte pour permettre aux travailleurs de signaler leurs préoccupations sur le lieu de travail. Loblaw conserve les dossiers de toutes les contreparties contractuelles, et nos contrats avec les fournisseurs contiennent généralement des dispositions d'atténuation des risques et d'application, y compris des droits de vérification pour Loblaw et des droits de résiliation fondés sur une violation contractuelle importante.

Le Code de conduite des fournisseurs de Loblaw est géré par notre Service de la conformité et de l'éthique, et révisé chaque année et mis à jour au besoin.

### **Ligne Action-Intégrité (LAI)**

GWL et Loblaw ont chacun une LAI, qui fait partie de leurs programmes de dénonciation respectifs. Les allégations de violation de nos politiques ou tout cas de non-conformité ou de non-respect de l'éthique sont pris au sérieux. Chez Loblaw, la LAI est également mise à la disposition de tous les fournisseurs, des tiers liés et de leurs travailleurs. Les signalements à la LAI peuvent être faits de façon anonyme et la confidentialité de la personne qui fait le signalement est protégée. L'outil de LAI peut être utilisé de manière confidentielle en ligne (en utilisant un domaine public) en français, anglais ou espagnol, ou en appelant un numéro gratuit en français, anglais, mandarin, cantonais, punjabi, espagnol et coréen. Il est strictement interdit d'exercer des représailles contre quiconque, y compris les employés, les collègues ou les travailleurs, s'exprimant de bonne foi, comme spécifié dans notre Code et dans le Code des fournisseurs.

La LAI de Loblaw est gérée par le Service de la conformité et de l'éthique et la LAI de GWL l'est par les Services juridiques, afin de gérer objectivement les incidents jusqu'à leur résolution et d'évaluer les répercussions négatives sur nos activités et/ou notre chaîne d'approvisionnement. La supervision de la gouvernance de la LAI est assurée par le Comité des risques et de la conformité du Conseil d'administration; le comité est informé des incidents notables ou de toute tendance ou tout thème émergent nécessitant une attention particulière. Ceux-ci peuvent être à l'origine de changements dans les politiques et les processus de l'organisation.

### **Gestion des risques d'entreprise**

Le processus de gestion du risque de la société est conçu pour aider tous les secteurs de celle-ci à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques, y compris la santé et la sécurité au travail et la conformité aux règlements. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour le groupe de compagnies, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

### **Améliorations relatives à la fabrication de vêtements Joe Fresh<sup>MD</sup>**

Loblaw a pris des mesures importantes pour améliorer la transparence au sein de notre chaîne d'approvisionnement internationale, particulièrement en ce qui concerne la fabrication de vêtements et l'approvisionnement en matériaux. Loblaw travaille en collaboration avec des marques de vêtements, des organismes non gouvernementaux et des groupes de travail de premier plan à l'échelle internationale en vue d'améliorer les conditions de travail dans l'industrie, au profit de millions de travailleurs du textile dans le monde entier. Depuis 2021, nous avons élevé notre degré de transparence et de divulgation en indiquant l'[emplacement des usines de niveau 1](#) sur notre site Web. Nous sommes convaincus qu'en fournissant cette information aux consommateurs et à nos parties prenantes partenaires, nous pouvons mieux coordonner nos efforts et contribuer à rendre plus durable l'industrie des vêtements.

## **5. Risque de travail forcé ou de travail des enfants et mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque**

Chez Loblaw, nous sommes conscients que notre chaîne d'approvisionnement mondiale et les industries dans lesquelles nous exerçons nos activités présentent un risque de travail forcé et de travail des enfants. En 2022, Loblaw s'est associée à un expert tiers et à un chef de file en durabilité et en services de chaîne d'approvisionnement, ELEVATE, pour mener une évaluation de la diligence raisonnable des droits de la personne afin d'évaluer nos procédures et politiques en matière de droits de la personne et d'approvisionnement responsable envers les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. En partenariat avec ELEVATE, un processus en plusieurs étapes (comprenant l'évaluation de l'état actuel, l'analyse des lacunes, l'évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement et l'engagement des intervenants) a été utilisé pour identifier les occasions de renforcer les politiques et les processus à l'échelle de l'entreprise, y compris notre chaîne d'approvisionnement internationale.

Grâce à ce processus, la direction s'est alignée sur [cinq \(5\) risques importants](#) : (1) le travail forcé; (2) le travail des enfants; (3) la discrimination, le harcèlement et l'abus; (4) les moyens de subsistance; et (5) la santé et la sécurité au travail, qui informeront le travail continu que Loblaw fera pour les droits de l'homme et l'approvisionnement responsable. Les risques importants sont définis comme étant les risques qui ont les plus grandes répercussions potentielles sur les droits de la personne à la suite des activités ou des relations d'affaires de la société. Selon les principes directeurs des Nations unies, les risques importants ne tiennent pas compte des mesures d'atténuation que nous pouvons prendre en tant que société pour des problèmes en particulier. Ces risques sont plutôt axés sur les problèmes susceptibles de survenir en raison de la nature de notre entreprise. Les mesures indiquées ci-dessous décrivent les étapes prises pour évaluer et gérer les risques.

### **Conformité de la chaîne d'approvisionnement**

Loblaw maintient une équipe de conformité de vérification des installations, composée de gestionnaires de la conformité des vérifications et de vérificateurs des installations de production et des usines, avec l'équipe principale à Toronto, complétée par des équipes sur le marché et sur le terrain en Chine, au Bangladesh, en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge et en Inde. Cette équipe supervise la conformité de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw pour veiller à ce que les évaluations des conditions de travail soient effectuées conformément à nos normes, et à ce que nos produits proviennent d'usines approuvées. Le but de nos programmes de vérification et de conformité des vérifications est de confirmer que les fournisseurs qui approvisionnent Loblaw en marchandises respectent notre Code de conduite des fournisseurs, y compris des dispositions concernant le travail forcé et le travail des enfants. Nous passons continuellement en revue le programme de surveillance des fournisseurs afin de déterminer si une portée étendue du programme est nécessaire et dès que nous prenons compte de nouvelles considérations relatives à notre chaîne d'approvisionnement.

Avant de se procurer des marchandises auprès d'un fournisseur, Loblaw a fait vérifier les usines, les installations de traitement, les fermes, les installations d'emballage ou d'autres installations situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour (1) les produits de marques contrôlées provenant de Loblaw ou (2) les produits pour lesquels Loblaw est l'importateur officiel.

Une fois l'approvisionnement commencé, Loblaw met en œuvre des processus de vérification des conditions de travail, notamment des évaluations des risques d'incendie, de sécurité et structuraux (le cas échéant). Les installations situées dans des endroits à risque élevé désignés, comme l'Asie du Sud-Est, nécessitent une évaluation des risques d'incendie, de sécurité et structuraux avant que Loblaw commence à s'approvisionner auprès de l'installation.

Le programme de vérification de Loblaw renforce les droits et la sécurité des travailleurs en évaluant et en confirmant ces facteurs, entre autres :

- le travail est volontaire
- les travailleurs sont correctement rémunérés
- les travailleurs ne sont pas exploités
- les installations respectent les normes d'emploi applicables (y compris l'âge minimum)
- les heures de travail sont conformes aux lois et aux normes locales
- les installations sont conformes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité

Les vérifications de la conformité des installations initiale et annuelles sont généralement effectuées par des experts tiers à l'aide d'un cadre des meilleures pratiques de la vérification. Dans les pays où l'équipe principale est complétée par des équipes sur le marché et sur le terrain, comme indiqué ci-dessus, lorsque les fournisseurs nous fournissent des vérifications de conformité des installations à l'aide d'un autre cadre mondial acceptable, l'équipe principale effectue un examen d'équivalence pour s'assurer que la vérification répond à nos normes. Les équipes de vérification sur le marché fournissent des ressources sur le terrain avec des vérifications de réhabilitation, des vérifications d'informations supplémentaires et la vérification des mesures correctives.

Si une vérification révèle un problème de conformité, comme le travail des enfants, le travail forcé ou servile, ou des situations de santé et de sécurité mettant la vie en danger, Loblaw suspend sa relation avec cette installation (ou ce fournisseur). Loblaw collaborera avec les fournisseurs pour déterminer si une correction satisfaisante du problème de conformité est possible et mettra fin aux relations avec les fournisseurs qui ne sont pas en mesure ou qui refusent de remédier à la non-conformité.

### **Évaluation des répercussions sur les droits de la personne – Brocolis et choux-fleurs**

Alors que Loblaw poursuit son cheminement en matière de droits de la personne et travaille sur des stratégies d'atténuation des risques importants, elle s'engage à mener des évaluations des impacts sur les droits de la personne afin de comprendre les risques dans notre chaîne d'approvisionnement et de remédier à ces actions sous son contrôle, ainsi qu'à collaborer avec d'autres partenaires de l'industrie, gouvernements et ONG pour les actions qui nécessitent un engagement plus important de l'industrie.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, Ergon Associates a entrepris une évaluation des impacts sur les droits de la personne liée à la production de brocolis et de choux-fleurs dans notre chaîne d'approvisionnement vendus comme articles autonomes et comme ingrédients dans des produits à valeur ajoutée, comme des fleurons, des mélanges de légumes et des salades emballées, qu'ils soient vendus comme marques nationales ou sous notre marque contrôlée. Ces catégories de produits ont été classées par ordre de priorité et sont étroitement associées à nos principaux facteurs de risques relatifs aux droits de la personne. À la connaissance de Loblaw, aucune évaluation des impacts sur les droits de la personne n'a été effectuée pour ces produits dans notre zone d'exploitation à ce jour (y compris par d'autres détaillants).

La portée comprend le Mexique, les États-Unis (Arizona/Californie) et le Canada dans le but d'identifier et de résoudre les problèmes potentiels liés aux droits de la personne dans le cadre d'activités critiques de la chaîne d'approvisionnement, comme l'agriculture primaire, le traitement et l'emballage des produits. Cette évaluation est effectuée par un examen approfondi de la documentation, un engagement solide avec les parties prenantes et les titulaires de droits, et des travaux sur le terrain effectués sur les sites des fournisseurs. L'évaluation est effectuée en deux phases. La première phase a commencé au Mexique et aux États-Unis, et la deuxième phase portera sur la saison des récoltes au Canada. Les résultats, ainsi que les mesures recommandées pour traiter les risques identifiés, seront publiés en 2024. Ce travail fournira à l'entreprise de précieuses informations, y compris une compréhension approfondie des impacts potentiels sur les droits de la personne et de leurs causes sous-jacentes, une meilleure visibilité de la chaîne d'approvisionnement et des recommandations de mesures pour remédier à tout impact négatif potentiel.

Loblaw reconnaît le rôle essentiel que jouent les évaluations des impacts sur les droits de la personne dans la promotion de l'approvisionnement éthique, le développement de chaînes d'approvisionnement durables et la démonstration d'investissements responsables et de la diligence raisonnable. Au bout du compte, ces mesures protègent nos intérêts commerciaux et renforcent notre engagement envers des pratiques éthiques. Loblaw continue de prioriser la compréhension des risques liés aux droits de la personne au sein de sa chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur le travail forcé et le travail des enfants.

### **Approvisionnement en coton**

Loblaw a élargi la portée de son engagement auprès de ses fournisseurs de vêtements et de chaussures Joe Fresh<sup>MD</sup>, en étendant son engagement à ne pas s'approvisionner délibérément en coton ou en produits textiles utilisant du coton produit en Ouzbékistan et au Turkménistan, pour y inclure la Région autonome ouïghoure du Xinjiang (XUAR) en Chine, car il est largement prouvé que ces pays ont recours au travail forcé et au travail des enfants pour leurs récoltes de coton. Ces restrictions régionales sont indiquées dans nos ententes avec les fournisseurs, et les fournisseurs concernés doivent remplir une attestation annuelle confirmant qu'ils ne s'approvisionnent pas auprès de ces régions. Cela a été fait en 2023.



## 6. Remédiation de tout travail forcé ou de tout travail des enfants

Chez Loblaw, nous pouvons recevoir des rapports sur le travail forcé ou le travail des enfants par l'entremise de notre programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement et de vérification des usines, de notre [ligne Action-Intégrité](#), d'organisations non gouvernementales (ONG) ou de rapports médiatiques. Nous avons mis en place un processus de gestion des incidents et de recours hiérarchique pour nous assurer de répondre efficacement et en temps opportun.

Dans le cadre de notre Code des fournisseurs, les fournisseurs sont tenus de surveiller la conformité de leurs activités aux modalités du Code des fournisseurs. Les fournisseurs doivent partager le présent Code avec toutes les parties liées, comme leurs entrepreneurs, mandataires, sous-traitants et sous-mandataires, y compris les agences de placement, qui sont engagées pour aider à fournir des biens ou à offrir des services à Loblaw. De plus, les fournisseurs sont tenus de surveiller la conformité des parties liées conformément aux conditions du Code des fournisseurs et de signaler immédiatement toute violation connue à la LAI ou aux représentants de Loblaw. De telles violations sont transmises au Service de la conformité et de l'éthique, au besoin. Si un fournisseur ne se conforme pas au Code des fournisseurs, Loblaw se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Si un fournisseur omet de mettre en œuvre une mesure corrective ou ne se conforme pas au Code des fournisseurs, Loblaw peut, à sa seule discrétion et sans autre obligation envers les fournisseurs, suspendre ou résilier, en tout ou en partie, sa relation avec le fournisseur. Des infractions graves ou répétées peuvent entraîner la radiation permanente des usines ou fournisseurs en question.

## 7. Remédiation des pertes de revenus aux familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Jusqu'à présent, aucune perte de revenu pour les familles vulnérables n'a été signalée, causée par des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

## 8. Formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Le Code, qui est mis à jour chaque année, fait partie du programme annuel de formation sur la conformité de Loblaw, qui est obligatoire pour tous les collègues du réseau de Loblaw. Le Code et la formation comprennent une explication détaillée de la position de Loblaw en matière de droits de la personne, que le travail involontaire (p. ex., travail forcé et travail des enfants) n'est pas toléré chez Loblaw, et ce que les employés devraient faire s'ils sont conscients de problèmes liés aux droits de la personne. Lorsque les employés travaillent directement avec les fournisseurs, ils sont invités à se familiariser avec le Code des fournisseurs et à s'assurer que les fournisseurs comprennent ce qu'on attend d'eux en vertu du Code des fournisseurs.

En octobre 2023, Loblaw a élaboré et a lancé une formation obligatoire spécifique aux droits de la personne pour certains postes de soutien aux magasins au sein des services d'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et des marques maison, notamment :

- Approvisionnement, produits destinés à la revente et produits non destinés à la revente
- L'équipe de vérification de la conformité des installations est composée d'une équipe à Toronto et d'équipes sur le marché en Chine, au Bangladesh, en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge et en Inde.
- Marques Loblaw
- Joe Fresh<sup>MD</sup>, développement de produits, production et approvisionnement

La portée de cette formation est axée sur nos politiques et nos pratiques de diligence raisonnable pour traiter l'esclavage moderne, en plus de sensibiliser à nos obligations en vertu de la législation, d'identifier les principaux facteurs de risque des violations des droits de la personne, de signaler les problèmes liés aux droits de la personne

et de respecter nos exigences officielles en matière de déclaration. La formation sur les droits de la personne prépare nos employés à assumer notre responsabilité collective de respecter et de protéger les droits de la personne de nos clients, de nos collègues et de nos employés, ainsi que des nombreux travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, qui font partie de notre chaîne d’approvisionnement. Cette formation sera offerte à certains collègues de nos filiales.

## 9. Évaluations de l’efficacité pour s’assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement

Afin de réduire et de prévenir le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos activités et de nos chaînes d’approvisionnement, nous évaluons l’efficacité de nos actions pour améliorer continuellement notre programme des droits de la personne.

Activité	Mesurer l’efficacité
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Comité de gestion des risques et de la conformité assure la supervision des programmes juridiques et de conformité réglementaires et d’éthique et de Loblaw, ce qui comprend des rapports trimestriels sur les progrès</li> <li>Examen annuel du <a href="#">Code de conduite des collègues</a> et du <a href="#">Code de conduite des fournisseurs</a> et examen des modèles de contrat, au besoin, pour atténuer les risques d’esclavage moderne</li> <li>Distribution du Code des fournisseurs aux fournisseurs lors des mises à jour et lors de l’intégration des nouveaux fournisseurs</li> <li>Formation annuelle sur le Code et les droits de la personne pour les collègues touchés, y compris les pourcentages d’achèvement de la formation</li> </ul>
<b>Engagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation et engagement du comité de direction aux efforts en matière de droits de la personne</li> <li>Priorité de l’ESG pour assurer l’engagement envers la responsabilité de la chaîne d’approvisionnement</li> <li>Engagement auprès de pairs de l’industrie et d’associations pour une amélioration continue</li> </ul>
<b>Gestion des risques d’entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme de gestion des risques d’entreprise fournit à l’entreprise les conseils et les outils nécessaires pour identifier, évaluer, surveiller et signaler les risques, y compris ceux liés aux droits de la personne</li> </ul>
<b>Surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vérifications de la chaîne d’approvisionnement effectuées</li> <li>Résultats du programme de conformité de la chaîne d’approvisionnement, y compris le nombre d’établissements radiés</li> <li>Suivi des mesures correctives et correction des risques de travail forcé ou de travail des enfants identifiés</li> <li>Surveiller les rapports des ONG et des médias liés au risque de travail forcé ou de travail des enfants et prendre des mesures au besoin</li> </ul>
<b>Mécanisme de grief</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller les rapports de la <a href="#">ligne Action-Intégrité</a> des travailleurs pour comprendre les risques et l’efficacité du programme.</li> </ul>

## Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi par le Conseil d'administration de Les Compagnies Loblaw Limitée et le Conseil d'administration de George Weston Limitée.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir passé en revue les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

*"Gordon M. Nixon"*

---

**Gordon M. Nixon**

Administrateur principal indépendant,  
George Weston Limitée  
Le 28 février 2024  
J'ai le pouvoir de lier George Weston Limitée

*"William A. Downe"*

---

**William A. Downe**

Administrateur principal indépendant,  
Les Compagnies Loblaw Limitée  
Le 28 février 2024  
J'ai le pouvoir de lier Les Compagnies Loblaw Limitée